



## Dossier de presse - Appel de la haie

### CONCRÉTISER ET ACCÉLERER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, C'EST POSSIBLE AVEC UN GRAND PLAN NATIONAL POUR LES HAIES

Promouvoir la haie comme levier incontournable de la planification écologique, telle est l'ambition de l'Appel de la Haie. Cette campagne de mobilisation nationale, lancée le 13 février 2023 par l'Afac-Agroforesteries s'adresse à tous les élu.es de la nation et des territoires. Constatant que 30 années d'action publique en faveur des haies n'ont pas permis d'enrayer leur déclin continu, l'Afac-Agroforesteries appelle à repenser de fond en comble les politiques de la haie et à fixer leur ambition à hauteur des enjeux environnementaux avec l'élaboration d'un grand plan national chiffré à 2030 construit autour de trois priorités indissociables : valoriser, protéger et reconstituer les haies.

#### Nécessité d'une planification écologique pour les haies :

Climat, biodiversité, ressources, énergie, résilience de l'agriculture : alors qu'un point de non-retour est sur le point d'être atteint, nous avons collectivement besoin d'une action publique déterminée. Engagement du Président de la République Emmanuel Macron, la planification écologique doit permettre d'initier dès aujourd'hui les transformations structurelles de notre économie et nos modes de vie.

Parce qu'elles sont à la croisée de tous ces enjeux environnementaux, les haies doivent occuper une place centrale dans la planification écologique.

Ce pas de temps de la planification écologique est justement celui de la temporalité du cycle de vie des arbres et des arbustes : selon les contextes pédoclimatiques, les haies plantées aujourd'hui seront en mesure de rendre tous les services attendus (agronomiques, productifs, environnementaux) dans 10 à 30 ans. C'est pourquoi il faut déterminer dès à présent le cap que se donne notre pays à 2050 pour les haies et en déduire une trajectoire et une feuille de route à 2030 avec des objectifs chiffrés et évaluables.

#### Un contexte politique inédit qui va déterminer le développement de la haie pour les trente prochaines années :

Alors que la nouvelle PAC 2023 entre tout juste en vigueur avec des avancées significatives pour la haie mais également des inquiétudes sur la mise en œuvre du principe de maintien des haies (règle BCAE8), le contexte politique actuel nous offre de réelles opportunités pour mieux prendre en compte les haies :

- Lancement prochain d'un nouveau **Plan de développement de l'agroforesterie 2023-2028**,
- **Mission sur les haies**, commandée le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire au CGAAER le 15 novembre 2022 qui aboutira à des recommandations importantes,
- Fin de la mesure **Plantons des haies du Plan de relance** et entrée en vigueur des programmations FEADER du Plan stratégique national, avec un risque d'hétérogénéité fort entre les régions,
- Projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles (**PLOAA**),

- **Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC)**, révision de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, et révision de la **Stratégie Nationale Bas Carbone** qui sont autant d'opportunités pour mieux intégrer la haie.

Dans ce contexte, l'Appel de la haie invite à doter notre pays d'un **grand plan national<sup>1</sup> pour les haies à 2030**, avec trois priorités :

- **Valoriser** les haies pour les agriculteurs et les territoires
- **Protéger** en visant le « Zéro disparition de haies »
- **Reconstituer** en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

Ces trois priorités sont détaillées à travers **neuf mesures concrètes** à mettre en œuvre pour stopper la disparition des haies et reconstituer un maillage de haies en bon état écologique, apte à rendre tous les services attendus.

## A. TROIS PRIORITÉS, NEUF MESURES

### I. Priorité n°1 = Valoriser les haies pour les agriculteurs et les territoires

**Enjeu :** A l'heure de la transition agroécologique, nous devons **reconstruire une économie de notre agriculture et de nos territoires qui s'appuie sur les haies, leur donne de la valeur et reconnaisse leurs services directs et indirects**. Cette économie de la haie **est déjà en place dans de nombreux territoires, il faut l'amplifier** pour accélérer la transition écologique. Car la haie et l'arbre champêtre jouent un rôle multifonctionnel essentiel en nous faisant bénéficier de **services à la fois agronomiques** (protection du bétail et des cultures, réserves fourragères estivales, etc.) **productifs** (bois de chauffage, paillage, etc.) et **environnementaux** (préserver les abris des auxiliaires de cultures, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, etc.).

#### Mesure #1 : Gestion durable certifiée

**Objectif :** Restaurer les haies adoptant des pratiques certifiées de gestion durable des haies. Parce que les haies rendent ces services agronomiques, productifs et environnementaux uniquement si elles sont en **bon état écologique**, et donc gérées durablement (cf. encadré p. 9 : « *qu'est-ce qu'une haie en bon état écologique ?* »)

#### Mesure #2 : Rémunération

**Objectif :** Accompagner et rémunérer les agriculteurs, premiers propriétaires et gestionnaires des haies, pour les rôles d'intérêt commun que rendent les haies lorsqu'elles sont gérées durablement

#### Mesure #3 : Filières durables de valorisation

**Objectif :** Faire du bois des haies et des arbres champêtres une ressource pour nos territoires (énergie, paillage, bois d'œuvre), à condition de s'appuyer sur des filières durables, locales et éthiques

<sup>1</sup> Il paraît très important qu'un tel plan puisse être sous pilotage interministériel, puisque la haie est par essence à l'interface d'enjeux agricoles, énergétiques, environnementaux, et d'aménagement.

## II. Priorité n°2 = Protéger, en visant le « Zéro disparition de haies » :

**Enjeu :** Perdre 11500 km de haies chaque année par vieillissement, mauvais entretien, arrachage ou pillage ne peut plus être toléré. Parce que ce capital arboré a de la valeur et qu'il est long et difficile de le reconstituer, **nous devons le protéger en appliquant et en évaluant la réglementation.** La préservation des haies, ce n'est pas qu'une question quantitative, c'est aussi garantir leur bon état écologique. Or, les haies françaises sont très dégradées, beaucoup ont atteint leur âge de sénescence et disparaîtront si elles ne sont pas restaurées. Il est urgent de rétablir leur bon état écologique.

### Mesure #4 : Réglementation respectée

**Objectif :** Faire appliquer réellement la réglementation qui doit protéger les haies, et en premier lieu la protection prévue dans la politique agricole depuis 2015 (règle de bonne condition agro-environnementale n°8 – BCAE8). L'application de la réglementation ne signifie pas qu'on sanctuarise les haies ou qu'on les met « sous cloche » : des dérogations sont prévues pour que la protection des haies soit compatible avec l'évolution des exploitations agricoles.

### Mesure #5 : Suivi et évaluation

**Objectif :** Rendre compte avec transparence de l'évolution et de l'état du linéaire des haies dans le cadre d'un portail des données géographiques de la haie, pour mesurer l'efficacité des politiques publiques de la haie et aider à la planification des actions.

### Mesure #6 : Transmission des connaissances

**Objectifs :** Transmettre les savoirs et savoir-faire nécessaires au déploiement de la gestion durable des haies, par la formation initiale et continue des agriculteurs et des conseillers techniques et par l'information des élus et des citoyens

## III. Priorité n°3 = Reconstituer, en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

**Enjeu :** Une approche prospective des engagements pris par la France devrait nous conduire à doubler notre linéaire de haie à l'horizon 2050, pour atteindre 1,5 million de kilomètres de haies. C'est un changement d'échelle important qui demande certes des moyens, mais sera source d'économies en rendant notre agriculture et nos territoires plus résilients dans un contexte de changement climatique.

### Mesure #7 : Plantation

**Objectif :** Augmenter les moyens pour la plantation (soutenir l'accompagnement et l'aide à l'investissement sur nos territoires), rendre les dispositifs d'accompagnement plus efficaces, et densifier le maillage territorial des structures de conseil en agroforesterie

### Mesure #8 : Régénération naturelle

**Objectif :** Favoriser et permettre la régénération naturelle des haies en complément des plantations pour accélérer le doublement du linéaire

## Mesure #9 : Graines et plants locaux

**Objectif :** Soutenir le développement de filières de collecte de graines et de production de plants d'origine locale, en adéquation avec l'augmentation des besoins de plantation

## B. COMPRENDRE LES ENJEUX

### I. La haie un levier incontournable de la transition écologique

La haie est un levier d'intérêt général pour accélérer, concrétiser et rendre visible la planification écologique. En effet, la haie est un véritable couteau suisse qui permet d'accroître à la fois la résilience de notre agriculture et de fournir des aménités pour nos territoires. C'est un élément indispensable à développer face au changement climatique, à la baisse de la biodiversité, aux besoins en énergie et en stockage de carbone et pour une meilleure rétention de l'eau au sein des paysages (en améliorant les ressources quantitatives et la qualité des eaux brutes).

#### **Des objectifs intégrés dans le Code rural :**

La haie est présente dès le "[Livre Préliminaire](#)" qui fixe les "Objectifs de la politique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche maritime" du Code rural :

*"L'Etat veille à la promotion de la préservation et de l'implantation des haies et des alignements d'arbres intraparcellaires, en prenant en compte les besoins constatés dans les territoires, dans le but de stocker du carbone, de préserver les abris des auxiliaires de cultures, de lutter contre l'érosion des sols et d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol."*

#### **Des bénéfices agronomiques multiples :**

L'agroforesterie fait partie des pratiques mises en avant pour adapter l'agriculture au dérèglement climatique, et pour accroître la performance environnementale et productive des exploitations agricoles (effet brise-vent, bien-être animal, maintien de la fertilité des sols, augmentation des rendements à la parcelle, abris pour les auxiliaires de cultures, etc.). En effet, une présence élevée de haies en bon état écologique et connectées au sein d'une trame fonctionnelle permet d'améliorer la productivité globale des exploitations et de diversifier le revenu des agriculteurs par des productions directes (fourniture de biomasse sous forme de bois d'œuvre, bois énergie, plaquette valorisable en litière pour les animaux, fourrages, etc.) et des services environnementaux indirects (maintien de la biodiversité, préservation des eaux de surface et limitation de l'érosion, augmentation des puits de carbone, etc.) qui peuvent faire l'objet d'une valorisation économique.

#### **Des biens privés mais fournissant des services pour toute la société :**

Si les haies sont la plupart du temps des biens privés gérés par des agriculteurs, elles peuvent aussi être considérées comme une ressource commune assurant des services écosystémiques à bénéfices collectifs dans les territoires (pour l'eau, la biodiversité, les paysages, le stockage de carbone, etc.). Elles participent à l'attractivité et à l'économie des territoires avec des filières durables génératrices d'emploi non délocalisables. Ces services rendus par les haies justifient que des politiques publiques aient été mises en œuvre à différentes échelles depuis le début des années 1980 afin de les préserver et les reconstituer.

## II. Un constat alarmant : le déclin des haies s'accélère alors qu'on n'en a jamais eu autant besoin

La disparition des haies dans le cadre des remembrements a marqué les esprits au point de devenir un symbole couramment évoqué pour décrire le tournant « productiviste » du modèle de la modernisation et pointer ses conséquences environnementales.

**Les chiffres :** S'appuyant sur les données fournies par l'Inventaire Forestier National (IFN) à partir du début des années 1960, Philippe Pointereau calcule que 536 000 kilomètres de haies ont été perdus entre deux inventaires de l'IFN (soit une douzaine d'années). Sur un cycle plus long, il estime que « sur les 2 millions de kilomètres vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage, près de 65% (1,3 million de kilomètres) ont pu être détruits.

Source : Pointereau P. & Bazile D. 1995. L'arbre des champs : haies, alignements et prés-vergers ou l'art du bocage. Editions Solagro.

**Les chiffres :** La publication du dernier rapport GRAPH'AGRI 2022 et les données des anciennes enquêtes Teruti-Lucas, d'Agreste, organe de statistique agricole nationale, montrent :

- qu'**en 15 ans**, entre 2006 et 2021, **nous avons perdu 15 %** de notre patrimoine de haies et alignements d'arbres.
- que cette perte est désormais estimée à **23 500 km/an** de haies et d'alignement d'arbres, entre la période récente 2017 et 2021.
- que la tendance de disparition des haies et d'alignement d'arbres continue et **s'accélère** puisque nous avons plus que **doublé le rythme de disparition annuelle** depuis 2017. En effet entre 2006 et 2014, la perte annuelle était en moyenne de 10 400 km/an et entre 2012 et 2014, de 11 500 km/an et cela malgré une politique de plantation.

Et cette baisse de haies et alignements d'arbres s'accompagnent également d'une **perte plus importante de surface de bosquets**, petits bois d'une surface inférieure à 0,50 ha, de 432 000 ha entre 2006 et 2021.

De ces épisodes de remembrement, un patrimoine précieux de 750 000 km de haies a survécu. C'est sur ce linéaire que pèse aujourd'hui la responsabilité de faire rempart aux crises climatiques, écologiques et économiques pour notre agriculture et nos territoires. Malheureusement, **le phénomène de disparition des haies n'appartient pas à un passé révolu**, dont la responsabilité incomberait à l'Etat aménageur des trente glorieuses. Nous occultons, sans en mesurer la gravité, l'érosion de notre patrimoine arboré qui se poursuit à un rythme très soutenu encore de nos jours, par petites touches, sous l'action, des collectivités territoriales le long des routes, des différents gestionnaires de réseaux (électricité, déploiement de la fibre, etc.) et également sous l'action individuelle des agriculteurs. Ces disparitions passent inaperçues car il s'agit bien souvent d'une dégradation progressive de l'état des haies.

**Les chiffres :** Les derniers chiffres de l'enquête TERUTI-LUCAS font état d'une diminution de près de 10% de la surface occupée par les haies en France, entre 2006 et 2015.

Source : Preux T. 2019. De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie.

### III. De quoi meurent les haies ?

Pour stopper la disparition des haies en cours, il faut comprendre les processus qui en sont à l'origine, notamment le rôle majeur que joue l'agrandissement des exploitations dans la transformation de la mosaïque paysagère. A ces transformations foncières, s'ajoutent de multiples processus aboutissant à une dégradation qualitative des haies qui conduit à terme à la mort des arbres et arbustes qui la composent :

- **Vieillessement des haies** : ce patrimoine végétal sénescant n'est pas renouvelé par les agriculteurs qui abandonnent la gestion de leurs haies par manque de main d'œuvre. Ce phénomène risque de s'accroître dans les dix prochaines années avec le départ en retraite de près de la moitié des agriculteurs<sup>2</sup>. Cela engendrera une nette augmentation du linéaire de haies de certaines exploitations, et l'accentuation du manque de main d'œuvre disponible pour gérer ce capital arboré par des pratiques appropriées.
- **Pratiques d'entretien dégradantes** : pour limiter l'emprise de la haie sur les champs et avec l'absence de valorisation du bois, les agriculteurs sont passés de la gestion manuelle sylvicole à une gestion mécanique dégradante et non sélective des haies (lamier, épareuse, broyeur, ...). Cette gestion change la physionomie des haies, elle affaiblit leur structure et empêche leur régénération. Lorsqu'elle est excessive, cette gestion dégradante conduit progressivement à la régression de la partie ligneuse des haies, puis à leur disparition. C'est aussi pour certains un moyen indirect de détruire les haies, en contournant la réglementation.
- **D'arasement** : certains agriculteurs perçoivent la haie comme une contrainte administrative et une charge financière. Par absence de valorisation économique et méconnaissance des services qu'elle peut rendre, ils la suppriment. Ces disparitions sont en théorie interdites depuis l'entrée en vigueur en 2015 des règles de Bonnes conditions agroenvironnementales de la PAC (BCAE n°8, ex BCAE7) qui sont censées protéger les haies, mais dont l'application sur le terrain laisse grandement à désirer comme l'a montré un rapport<sup>3</sup> récent de l'Afac-Agroforesteries.
- **De surexploitation** : le développement rapide de filières non encadrées pour alimenter en bois des chaufferies biomasse de grande capacité a entraîné une pression accrue sur le bocage, perçu comme une ressource complémentaire de la forêt, en particulier dans certains territoires présentant un faible taux de couverture forestière. Ces chantiers d'exploitation sans garantie de gestion durable et de renouvellement des haies sont très souvent suivis de pratiques de gestion dégradantes (cf. supra). Ces pratiques qui s'apparentent à une exploitation purement « extractive » de la ressource bocagère sont à distinguer de filières territorialisées de valorisation du bocage garantissant un approvisionnement en bois issue de haies gérées durablement, pour lesquels la règle d'or est de ne pas prélever plus que l'équivalent de l'accroissement annuel moyen de la ressource en permettant son renouvellement.

---

<sup>2</sup> Chardon O., Jauneau Y., Vidalenc J. 2020. Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes, INSEE Focus n°212

<sup>3</sup> Afac-Agroforesteries, 2021. Bilan d'application de la BCAE 7 en France et propositions d'améliorations dans le cadre de la nouvelle PAC.

## IV. Politiques publiques de la haie : il faut changer de méthode et de braquet

Nous sommes face à une **situation paradoxale** : alors que le portage politique et les attentes sociétales pour préserver les arbres et haies champêtres n'ont jamais été aussi forts et que des politiques publiques leurs sont consacrées depuis plus de quarante ans, leur régression se poursuit inéluctablement.

### Changer de méthode :

Il faut **repenser en profondeur l'action publique en faveur des haies**. Replanter des haies sans s'attaquer sérieusement aux causes structurelles de leur destruction ne suffit pas, il faut passer à une approche plus globale reposant sur un tryptique « Valoriser / protéger / reconstituer ».

- L'heure n'est plus uniquement à la reconduite régulière des mêmes programmes de plantation pour constater au bout de vingt ans que le bocage n'a fait que régresser : **la haie mérite mieux qu'une politique des petits pas**.
- L'heure n'est plus aux mesures symboliques comme planter un arbre pour chaque nouvelle naissance, sans se soucier de leur devenir, ou pour de la compensation carbone aux dépens des agriculteurs et aux profits de start up du carbone et d'entreprises s'évitant un effort de réduction de leurs émissions carbone : **la haie mérite mieux que du greenwashing**.

### Changer de braquet :

Il faut changer de braquet pour stopper d'urgence l'érosion quantitative et qualitative des haies (en visant un objectif « Zéro disparition des haies ») et pour inverser la tendance et reconstituer un maillage de haies en bon état écologique, apte à rendre tous les services agronomiques, productifs et environnementaux attendus pour l'agriculture et les territoires.

- L'heure n'est pas à traiter les haies comme un sujet « à la mode » : **la temporalité de développement d'un arbre réclame une feuille de route claire pour les trente prochaines années**.
- L'heure n'est plus à des politiques sans objectifs chiffrés : **la crise écologique et climatique impose une réelle planification pour doubler le linéaire de haies d'ici 2050 et restaurer leur bon état écologique**.

## V. Décideurs, à vous de mettre la haie au cœur de la planification écologique

Nous appelons les élus de la nation et des territoires à créer les conditions pour faire de la haie une chance pour notre agriculture, nos territoires, notre environnement, notre économie et notre cadre de vie :

- En établissant un **grand plan national pour les haies à 2030**, avec trois priorités :  
**Valoriser** les haies pour les agriculteurs et les territoires  
**Protéger** en visant le « Zéro dégradation de haies »  
**Reconstituer** en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050
- En traduisant ces priorités **dans les lois et stratégies de notre pays** : Loi d'orientation agricole, révision de la Stratégie nationale Bas Carbone, Loi de programmation sur l'énergie et le climat, etc.
- En mobilisant et en articulant **des moyens financiers à toutes les échelles**, pour que chaque région soit dotée d'une politique ambitieuse de développement de l'arbre et la haie ciblant ces trois priorités

## 2030, 2050 : quel horizon pour la planification écologique des politiques de la haie ?

Il faut dès aujourd'hui poser une ambition politique claire et chiffrée à 2050 pour l'arbre hors-forêt. Pour concrétiser cette ambition à 2050, il faut la rendre opérationnelle dans une feuille de route à l'horizon 2030, avec un « Plan Ambition Haie 2030 ». Ce pas de temps est adapté pour impulser des politiques, les dimensionner, et les suivre. C'est également un pas de temps qui permet aux acteurs économiques (pépinières, conseillers, agriculteurs, etc.) de se projeter dans des investissements, d'innover, de se former.

### **VI. Les acteurs, les territoires et les filières sont prêts**

**Tout est prêt pour changer d'échelle** : 40 ans de travail de terrain et d'action publique ont fait émerger sur tout le territoire national des réseaux d'opérateurs, de collectivités et d'entreprises mobilisés ainsi que les connaissances, les compétences, les filières, et les outils nécessaires à cette ambition.

L'action publique en faveur des haies devrait soutenir les initiatives de territoire et les collectifs d'acteurs, non seulement en les intégrant en amont des prises de décision politique, mais aussi en facilitant le financement de projets multi-acteurs. Par souci d'efficacité des dépenses publiques, il convient de favoriser une logique de guichet unique de financeurs pour soutenir ces politiques régionales de l'arbre et la haie, et à les penser en complémentarité de dispositifs privés.

---

## **C. POUR ALLER PLUS LOIN**

### **I. Caractéristiques d'un bon état de la haie**

#### **Quelles sont les caractéristiques d'une haie en bon état écologique ?**

Une haie en bon état écologique est une haie :

- avec une embase large, une bande enherbée à son pied, une bonne largeur de canopée, une densité et une continuité dans les étages de végétation ;
- avec un étalement des âges des arbres assurant la présence des jeunes brins d'avenir et de cépées rajeunies ;
- avec une diversité d'essences et un maintien des micro-habitats ;
- insérée dans un maillage dense de haies, bien placées et connectées entre elles et à d'autres infrastructures écologiques ;

Ce bon état global de la haie est dépendant d'un ensemble de pratiques de gestion de la haie qui se cumulent. La gestion est durable si elle :

- correspond aux exigences physiologiques et naturelles de l'arbre et de la haie,
- se différencie en fonction des types morphologiques des arbres et arbustes composant la haie,
- n'est pas orientée vers un seul service rendu par la haie,
- concerne les différentes échelles d'actions de gestion,
- s'inscrit dans la durée et respecte la temporalité naturelle de la pousse de la haie en fonction de son contexte pédoclimatique,
- s'applique à toutes les haies dont le gestionnaire a la responsabilité de gestion.



## Haie en mauvais état écologique – taille au gabarit

## Haie en bon état écologique



## II. La haie, une réponse aux politiques nationales

Prise en compte de l'arbre dans les différentes politiques et stratégie de notre pays qui montre son rôle crucial dans les objectifs à atteindre et qui demande une vraie démarche d'évaluation régulière de leurs résultats :

	Loi	Feuille de route gouvernementale	Constats actuels	Services écosystémiques rendus par la haie	Objectifs chiffrés pour la haie à horizon 2050
Energie	Loi énergie-climat	Réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 – d'ici 2030	Aujourd'hui, l'agriculture consomme 4,5 millions Tep d'énergies directes et autant d'énergies indirectes, notamment pour fabriquer l'azote chimique, alors même qu'elle doit sortir des énergies fossiles d'ici 2050.	<p><b>Effet « substitution » :</b>  <b>La haie fournit de la biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO2</b></p> <p>En moyenne 100 m de haies produit annuellement 1 à 2 tonnes de bois. Les émissions de CO2 nettes du bois énergie issu des haies sont divisées par douze par rapport au fioul et par six par rapport au gaz (Source : ADEME)</p>	Augmentation de la part d'énergie issue des haies, en passant de 10 TWh (estimation production 2010) à <b>36 TWh en 2050</b> , représentant alors 10% de la biomasse totale et <b>15% de la consommation en énergie de l'agriculture</b> dans le cadre, bien sûr, d'une réduction de la consommation énergétique.
Carbone	Loi énergie-climat	Atteindre la neutralité carbone en 2050	L'agriculture constitue le deuxième secteur le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), avec 19,3% des	<p><b>Effet « séquestration » :</b>  <b>La haie stocke du carbone dans le sol, à proximité, dans ses racines, dans sa partie aérienne</b></p>	<b>Stockage de 53 millions de tonnes de CO2 supplémentaires</b>

	Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)	Réduire les émissions de GES de 75 % d'ici 2050 par rapport à 1990, dont -50 % pour l'agriculture	émissions totales du territoire français, juste après le secteur du transport (31%). Les émissions de l'agriculture représentent 109 MteqCO <sub>2</sub> , soit les 2/3 de l'empreinte carbone totale de l'alimentation. (Source : Ademe)	1 km de haie adulte en bon état stocke en moyenne 135 tonnes de CO <sub>2</sub> . (Source : Solagro via l'expertise scientifique collective de l'INRA estime les flux annuels nets (pour un scénario à 20 ans) de 1tC/ha/an soit 3,7 t CO <sub>2</sub> pour 1 km de haie par hectare. Arrouays et al. 2002. On peut estimer le volume moyen de bois sur pied en France à 113 m <sup>3</sup> par km de haie (données IFN). Avec un ratio de 20% supplémentaire de carbone dans les racines. Avec 1m <sup>3</sup> de bois = 1 t de CO <sub>2</sub> )	pour compenser 9,6% des émissions de CO <sub>2</sub> de l'agriculture en 2050.  <b>Stockage moyen de 13 à 19 % des émissions carbone</b> totales de <b>d'une exploitation agricole</b> avec des haies gérées durablement et un linéaire augmenté.
<b>Paysage</b>	Loi paysage	Protéger et mettre en valeur les paysages qu'ils soient naturels, urbains ou ruraux	Le bocage et la haie, symbole des paysages agricoles français, se dégradent et disparaissent à hauteur de 11 500km de haies / an.  En Bretagne, 79% des haies sont mauvais état écologique par des pratiques de gestion dégradantes ou pas absence de gestion permettant de régénérer le végétal durablement. (Source : enquête Ternit Lucas du programme Breizh Bocage - 2020)	<b>Les haies forment une trame arborée participant à l'attractivité des paysages ruraux</b> Les haies constituent un élément de paysage français majeur qui couvre près de 2,6% des terres agricoles.	<b>Restauration et doublement du réseau de haies</b> français pour retrouver des paysages agricoles arborés et fonctionnels.
<b>Biodiversité</b>	Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,  Loi Egalim	Plus de perte de biodiversité d'ici 2020 et restauration des services écologiques  Réduire de 50% l'usage des pesticides en 2025 par rapport à 2008	En France, l'extinction massive des espèces concerne principalement l'espace agricole, où les tendances d'évolution des populations d'oiseaux liés aux milieux agricoles, depuis plus de deux décennies, sont en diminution de l'ordre de 30%. (Source : Gonzalez D. et Jiguet F. 2015. Les Résultats Nationaux Du Programme STOC EPS de 1989 à 2014. MNHN. Retrieved)	<b>La haie constitue un réservoir de biodiversité dans l'espace agricole.</b> Un maillage de haies dense et fonctionnel peut héberger jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'arbres. (Source : Jouin et al. 2003 ; Hinsley et Bellamy, 2000 et Le livret de la haie champêtre en Gascogne)  <b>La haie favorise la lutte biologique en régulant les ravageurs</b> grâce aux auxiliaires de cultures qu'elle héberge, limitant ainsi à l'usage d'insecticides. Elle favorise aussi les pollinisateurs des cultures comme le colza ou le tournesol et fruitières.	Atteinte de <b>10% d'IAE</b> (infrastructures agro-écologiques) et <b>110 ml de haies/ha de SAU à l'échelle du territoire</b> , seuil optimal pour maintenir la biodiversité et assurer les services écologiques.

<p><b>Eau</b></p>	<p>Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)</p>	<p>Atteindre un bon état écologique des masses d'eau d'ici à 2027</p>	<p>67% du territoire national est concerné par la pollution de ses nappes d'eau avec une concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines dépassant les normes réglementaires (plus de 0,5 microgramme/l). (Source : <i>Etudes et documents «Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau», publié par Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)</i>)</p>	<p><b>La haie participe à l'absorption d'azote lessivée grâce à ses racines et à la dégradation d'une partie des résidus de pesticides par ses apports en matière organique du sol. La haie peut réduire de 50% et jusqu'à 90% la présence de ces substances dans le sol.</b> <b>(Source : Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole – AFB août 2017)</b> Le réseau de haies implantées sur un bassin versant <b>diminue 1,5 à 3 fois l'intensité des crues et augmente les débits d'étiage.</b> Elle maintient la fertilité du sol en limitant l'érosion des sols en freinant le ruissellement de l'eau. La haie maintient la fertilité du sol et évite entre 15% et 75% de perte de rendement. (Source : <i>Impact des haies sur la ressource en eau et en sol à partir de l'exemple de la Bretagne – V Viaud, C Grimaldi – P Merot 2009</i>)</p>	
<p><b>Climat</b></p>	<p>Loi d'orientation agricole</p>	<p>Transition et adaptation des exploitations agricoles face au climat</p>	<p>En France, le changement climatique va nous emmener vers des situations extrêmes de plus en plus régulières : sécheresses estivales et hivernales, gels précoces, tempêtes, ... comme nous venons de le connaître depuis ces cinq dernières années. L'agriculture, en première ligne de ces crises climatiques, s'en trouve fortement impactée avec des dédommagements de plus en plus importants.</p>	<p><b>Par effet-brise vent</b>, une haie de 15 m de hauteur peut protéger efficacement les surfaces de culture jusqu'à 200m, <b>limite leur stress hydrique et réduit le stress thermique</b> et la mortalité des animaux. <b>La haie régule le climat.</b> Les arbres transpirent et augmentent l'humidité de l'air au niveau de la parcelle. Sous la haie <b>l'évapotranspiration augmente de 20%</b>. Ce phénomène a pour effet de tamponner les variations de température et de créer un microclimat constant et favorable à l'agriculture.</p>	<p><b>Augmentation jusqu'à 20% des rendements agricoles</b> avec un maillage de haies dense et en bon état écologique.</p>